

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le quinze décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MORTAGNE SUR GIRONDE se sont réunis dans la salle du Conseil, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le huit décembre deux mil vingt.

Étaient présents : M. COTIER Stéphane, M. EPAUD Arcadius, Mme GUILLET Stéphanie, Mme VIGIER Adeline, M. BELIN David, M. LE GOFF Alain, M. QUEQUET Dominique, , M. PRINS Christoffel, M. SMOOS Georges, Mme TIJOUX Anita, Mme Nathalie MONTAUBIN,

Absents : M. VOLOSCAK Anthony, M. Ludwig MARX, Mme ILLIGOT Chantal, Mme MARTINET Elisabeth

Mme VIGIER Adeline est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour:

- 1) Tarifs 2021
- 2) Convention avec l'ACCA
- 3) Bâtiment du Comité des Fêtes
- 4) Plantation Tour Poitou Charentes
- 5) Questions diverses

PORT

2020DEC01

STANDS au PORT – Tarif 2021

Après en avoir délibéré et par 10 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal accepte le tarif ci-dessous et habilite le Maire à signer les conventions à venir.

Le loyer pour 2021 sera de 606,00 € HT par stand

TERRAINS CONCEDES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe, à compter du 1^{er} janvier 2021, le tarif des occupations temporaires du domaine public concédé à la commune comme suit :

Terrains concédés : 0.70 € HT le m²

Terrasses commerciales : 12.00 € HT le m²

Le Conseil Municipal habilite le Maire à signer les autorisations d'occupation à venir.

JETONS DE DOUCHE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de laisser le tarif du jeton de douches pour l'année 2021 à 2.00 €.

MACHINE A LAVER – SECHE LINGE au Port

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal fixe le tarif à compter du 1er Janvier 2021 pour l'utilisation de la machine à laver et le sèche-linge situé au port :

- 4 € pour la machine à laver (par utilisation)
- 2 € pour le sèche-linge (par utilisation)

CABANE A MASCOTTES

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte le montant du loyer pour l'année 2021 qui est fixé à 728,00 € HT

Le Conseil Municipal habilite le Maire à signer la convention à venir.

AIRE DE VIDANGE CAMPING-CARS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide que le tarif 2021 pour le monnayeur reste à 1 € (pour 100 litres d'eau).

UTILISATION DE LA SALLE du « DAUPHIN VERT »

Le Maire expose au conseil municipal que des demandes d'utilisation du bâtiment ont été formulées par des particuliers et des associations.

Après discussion, le Conseil Municipal décide le prix de la location pour 2021:

- 50 € pour les particuliers justifiant d'un domicile à Mortagne sur Gironde
- 70 € pour les particuliers hors commune
- 50 € pour les associations hors commune
- Gratuit pour les associations communales

Avec une caution de 500 €.

Le Conseil Municipal habilite le maire à signer les conventions d'utilisation de la salle du « Dauphin vert » à venir.

LISTE D'ATTENTE DES BATEAUX POUR LE PORT

2020DEC10

L'inscription sur une liste d'attente doit être renouvelée chaque année. Pour simplifier la procédure, le régisseur du port envoie en début d'année, à chaque inscrit, un courrier de renouvellement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, décide qu'un règlement de 20 € sera demandé chaque année afin de conserver son inscription sur la liste d'attente, et ce à compter du 1^{er} janvier 2021.

A défaut de règlement dans un délai de 3 mois à compter de l'émission de la facturation, son inscription sera annulée de plein droit et le demandeur en sera informé par lettre recommandée avec accusé de réception.

DEMANDE D'UN PLAISANCIER

2020DEC12

Le Maire expose au Conseil Municipal la demande d'un plaisancier qui souhaite que les navires d'intérêt patrimonial puissent bénéficier d'un tarif préférentiel sur le Port.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'appliquer une réduction de 50 % sur le tarif portuaire pour les navires présentant un caractère patrimonial.

Les propriétaires de ce type de navire souhaitant bénéficier de cette réduction devront motiver leur demande auprès de la Mairie pour que leur dossier soit examiné et validé.

TARIFS EMLACEMENT PORT 2021

2020DEC09

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte le tarif 2021 pour le stationnement au Port.

TAXES ANNUELLES BASSIN - CHENAL DU 1/01/2021 au 31/12/2021											
TARIFS ANNUELS	Euros ht	TVA Euros	Euros TTC								
TARIFS ANNUELS				La longueur du bateau retenue pour le calcul de la redevance est la longueur maximale (norme européenne ISO-EN 8666 harmonisée) comprenant bout dehors, balcon, hors bord moteur baissé, annexe, régulateur d'allure.							
CHENAL				Au delà de 7,50 m dans le chenal, le tarif bassin s'applique.							
Bateau de 0,00 à 5,00 m	230,79	46,16	276,95								
Bateau de 5,01 à 5,50 m	283,75	56,75	340,50								
Bateau de 5,51 à 6,00 chenal	339,60	67,92	403,50								
Bateau de 6,01 à 6,50 chenal	392,67	78,53	471,20								
Bateau de 6,51 à 7,00 m	446,62	89,32	535,94								
Bateau de 7,01 à 7,50 m	502,40	100,48	602,88	Majorations catamarans : +75 %				Trimarans : + 100 %			
BASSIN				TAXES MENSUELLES			TAXES JOURNALIERES			PECHEURS PROF	
	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC	Annuel	Mensuel
Bateau - de 5 m	366,17	73,23	439,40	59,33	11,87	71,20	6,73	1,35	8,08	191,90	34,85
Bateau de 5,00 à 5,49	548,29	109,66	657,95	87,55	17,51	105,06	9,84	1,97	11,81	285,80	52,00
Bateau de 5,50 à 5,99 m	730,50	146,10	876,60	116,71	23,34	140,05	13,17	2,63	15,80	380,80	69,45
Bateau de 6,00 à 6,99 m	788,83	157,77	946,60	125,54	25,11	150,65	14,09	2,82	16,91	412,00	74,80
Bateau de 7,00 à 7,99 m	827,83	165,57	993,40	131,75	26,35	158,10	14,96	2,99	17,95	430,25	78,60
Bateau de 8,00 à 8,99 m	882,71	176,54	1 059,25	142,50	28,50	171,00	15,98	3,20	19,18	459,55	83,60
Bateau de 9,00 à 9,99 m	932,17	186,43	1 118,60	149,46	29,89	179,35	16,83	3,37	20,20	485,80	88,60
Bateau de 10 à 10,99 m	1 034,79	206,96	1 241,75	166,25	33,25	199,50	18,51	3,70	22,21	539,35	97,90
Bateau de 11 à 11,99 m	1 087,00	217,40	1 304,40	174,17	34,83	209,00	19,55	3,91	23,46	566,60	103,00
Bateau de 12 à 12,99 m	1 144,46	228,89	1 373,35	183,00	36,60	219,60	20,66	4,13	24,79	596,90	108,50
Bateau de 13 à 13,99 m	1 199,21	239,84	1 439,05	191,83	38,37	230,20	21,67	4,33	26,00	624,20	113,70
Bateau de 14 à 14,99 m	1 253,21	250,64	1 503,85	199,83	39,97	239,80	22,61	4,52	27,13	652,45	119,00
Bateau de 15 à 15,99 m	1 275,29	255,06	1 530,35	203,42	40,68	244,10	22,95	4,50	27,45	665,60	121,05
Bateau de 16 à 16,99 m	1 311,62	262,32	1 573,94	208,71	41,74	250,45	23,63	4,73	28,36	683,80	124,25
Bateau de 17 à 17,99 m	1 345,17	269,03	1 614,20	215,00	43,00	258,00	24,31	4,86	29,17	699,90	127,60
Bateau de 18 à 18,99 m	1 378,83	275,77	1 654,60	220,17	44,00	264,17	24,91	4,98	29,89	719,10	130,80
par tranche de mètre supp	34,83	6,97	41,80	5,50	1,10	6,60	1,06	0,21	1,27	18,00	3,37
DROITS DE PLACE AU PORT DE MORTAGNE											
Afin de se mettre en conformité avec tous les autres ports de l'estuaire, il convient de fixer un tarif préférentiel pour les bateaux justifiant de leur appartenance à un port de l'estuaire. Il est proposé de fixer le prix d'escale pour ces bateaux à 50 % du tarif normal les trois premiers jours. Le Conseil Municipal, sur rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer un tarif préférentiel pour les bateaux justifiant de leur appartenance à un port de l'estuaire à savoir un prix d'escale à 50 % du tarif normal les trois premiers jours.				Pour les bateaux entrant dans le port en cours d'année à partir du 1er mars et dont les propriétaires s'engageront à rester l'année suivante, le tarif mensuel appliqué sera égal à 1/12è du prix annuel correspondant à la longueur du bateau augmenté de frais de dossier forfaitaire HT : 10,00 TVA : 2,00 TTC : 12,00							

COMMUNE

PRIX DU REPAS A LA CANTINE

2020DEC02

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'augmenter les tarifs du ticket de cantine à compter du 1^{er} janvier 2021 :

Enfant : 2.75 €
Adulte : 5.50 €

PHOTOCOPIE

2020DEC02

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le tarif de la photocopie qui reste à 0.20 € et la photocopie couleur à 1.00 € et ce à compter du 1^{er} janvier 2021.

TARIF CAMPING

2020DEC03

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés fixent les tarifs 2021 comme suit :

	Juillet / Août	Hors saison
- emplacement	6.00 €	5.00 €
- personne	5.00 €	4.00 €
- Enfant < de 8 ans	2.00 €	1.50 €
- enfant < de 2 ans	0.00 €	0.00 €
- véhicule supplémentaire	1.00 €	1.00 €
- animal domestique	1,00 €	1.00 €
- branchement électrique	2.00 €	2.00 €
- lave-linge	4.00 €	4,00 €
- Sèche-linge	2.00 €	2,00 €
- Taxe de séjour	0.22 €	0.22 €
- Eau	1.00 €	1.00 €
- Canette	1.50 €	1.50 €
- 3 dosettes de lessives	1.00	1.00
WIFI	Gratuit	Gratuit

Pour les associations ou œuvres à but non lucratif ainsi que les travailleurs saisonniers, une réduction de 50 % est appliquée.

TARIF CAMPING-CARS

2020DEC04

Le Maire expose au Conseil Municipal que la taxe de séjour pour les camping-cars passe de 0.78 € à 1.32 €.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte d'augmenter le tarif à 8.58 € TTC (commune) ce qui fera 9.90 € TTC avec la taxe de séjour.

Ce tarif correspond à l'emplacement ; l'eau et l'électricité ne sont pas facturées.

TARIF CIMETIERE

2020DEC04

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal fixe les tarifs 2021 comme suit

Concessions au cimetière

50.00 Euros par mètre carré

Columbarium

710,00 Euros pour une case et ce pour 20 ans.

LOYER DE LA PETITE SALLE à côté DE L'ANCIEN CINEMA

2020DEC05

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide les tarifs 2021 :

- Pour les associations hors commune pour 62 € pour 1 journée par semaine d'utilisation et par an

Pour les particuliers justifiant d'un domicile à Mortagne, le tarif est fixé par utilisation : à 40.00 € sans chauffage et 50.00 € avec chauffage

Pour les particuliers hors commune, le tarif est fixé par utilisation à 50 € sans chauffage et 60.00 € avec chauffage

Un chèque de caution de 300 € sera demandé à la prise des clés et restitué à la remise de celles-ci.

LOCATION DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS (ANCIEN TEMPLE) 2020DEC06

I – Pour les particuliers

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer le tarif 2021 pour la location de la salle des associations (ancien temple) à :

- **50.00 € pour les particuliers justifiant d'un domicile à Mortagne**
- **70.00 € pour les particuliers hors commune**

et habilite à signer les conventions à venir.

Un chèque de caution de 300 € sera demandé à la prise des clés et restitué à la remise de celles-ci.

II – Pour les associations hors commune

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer le tarif 2021 pour la location de la salle des associations (ancien temple) à **25.00 € la semaine** et habilite à signer les conventions à venir.

Un chèque de caution de 150 € sera demandé à la prise des clés et restitué à la remise de celles-ci.

III – pour les associations communales

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de ne pas faire payer la salle de l'ancien temple pour les associations communales.

I – Pour les particuliers

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le tarif de la location comme suit :
- **114 € par utilisation + consommation électrique réel au tarif EDF** et habilite à signer les conventions à venir. Un chèque de caution de 300 € sera demandé à la prise des clés et restitué à la remise des clés. Une participation de 150 € sera demandée pour le ménage non effectué.

II – Pour les associations hors commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le tarif de la location comme suit :
- **55 € la semaine + consommation électrique réel au tarif EDF** et habilite à signer les conventions à venir. Un chèque de caution de 300 € sera demandé à la prise des clés et restitué à la remise des clés.

TARIFS 2021 REGIE PUBLICITAIRE – PETIT MORTAGNAIS

2020DEC08

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide les tarifs suivants pour un encart publicitaire dans le « P'tit Mortagnais » :

Dimension / position	Prix 1 tirage	Prix 4 tirages
Logo en bas de 1 ^{ère} page (8x5cm)	50.00 €	150.00 €
Page intérieure	150.00 €	450.00 €
Demi-page intérieure	90.00 €	270.00 €
Quart de page intérieure	50.00 €	150.00 €
4ième de couverture (complet)	300.00 €	900.00 €
4ième de couverture (demi-page)	180.00 €	540.00 €

Décision modificative

2020DEC11

* Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal vote la décision modificative N°1 (budget Port) ci-après :

Dévasage	Dépenses
Article 658 – Charges diverses de la gestion courante	6 500.00
TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES	6 500.00
Articles 7085 – Ports et frais accessoires facturés	6 500.00
TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES	6 500.00

La séance est levée à 22 h 45.